

UNION NATIONALE DES EXPERTS COMPTABLES AGRICOLES

Organisme de formation inscrit sous le numéro 11 75 0150975

№ 6.10 - Activité photovoltaïque sur immeubles agricoles

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Experts-comptables, commissaires aux comptes, notaires, experts fonciers, avocats spécialisé en agriculture

Durée: 2h30 8h30-11h

Tarif par participant en distanciel :

Le tarif est de 187.50€ HT soit 225€ TTC.

Date:

01/07/2025 - webinaire - Distanciel

Objectifs:

L'objectif de ce webinaire est d'attirer l'attention des conseils de l'entreprise agricole sur les potentiels impacts (juridiques et fiscaux) liés à cette coexistence d'activités et d'intervenants sur un « même immeuble » en vue d'anticiper au mieux les conséquences parfois très lointaines.

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Description

La réalisation d'une activité de production photovoltaïque sur des immeubles conservant par ailleurs une activité « agricole », qu'ils soient bâtis ou non bâtis (« agrivoltaïsme »), n'est pas sans poser de questions quant à l'articulation des différents « droits de jouissance » des « multi-intervenants ».

Les éventuels impacts en matière d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties et de CFE doivent également être mesurés.

Contenu

Activité photovoltaïque sur du bâti

Articulation des différents droits de jouissance (droit de propriété / bail rural / bail emphytéotique / bail à construction) ;

Impacts juridiques et financier de la fin d'un de ces contrats (exemples);

Impôts locaux : Impacts au regard de l'exonération de TFPB des « bâtiments agricoles » et assiette CFE.

Agrivoltaïsme

Articulation des différents droits de jouissance (droit de propriété / bail rural / bail emphytéotique / bail à construction ?);

Activité d'entretien des « installations photovoltaïque » exercée par l'exploitant agricole et rémunérée



UNION NATIONALE DES EXPERTS COMPTABLES AGRICOLES

Organisme de formation inscrit sous le numéro 11 75 0150975

par l'exploitant photovoltaïque : impacts juridiques et fiscaux.

Animateur : Webinaire animé par Julien FORGET, avocat spécialisé

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Evaluation:

L'animateur s'assure de la bonne compréhension des participants durant toute la durée de l'intervention.

MODALITÉS

Date de cette version: 15/10/2024

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX 26 rue de Mogador 75009 Paris contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 3500 € HT soit 4200 € TTC le webinaire.

Les prix incluent la préparation, la mise à jour et l'animation ;

Un forfait de 250 € HT s'applique en sus pour les frais techniques pour une formation distancielle ; Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF s'élèvent à 25€ par participant.

* Le nombre de participant ne doit pas excéder 30 personnes par session.

Demander un intra

Liste complète des formations

Source URL: https://formation.uneca.fr/activite-photovoltaique-sur-immeubles-agricoles